

« L'Éducation nationale se satisfait d'un enseignant découragé devant les élèves » (Rémi Boyer, Aide aux profs)

« La gestion des ressources humaines ne doit pas être un bataillon de décrets et circulaires. Elle ne se décrète pas mais elle se fonde sur l'écoute, l'humanisme et la bienveillance », affirme Rémi Boyer, président-fondateur de l'association [Aide aux profs](#), dans une interview à AEF le 19 octobre 2011. « Enseignant n'est plus un métier à vie et une vraie GRH se doit de prendre en compte cela », ajoute cet enseignant détaché comme Responsable de formation au collège du Cned. Finalement, « moins de 6 % d'enseignants auront changé de métier au cours de leur carrière », regrette-t-il. Rémi Boyer est l'auteur de l'ouvrage « Enseignants et mobilité professionnelle, conseils et outils pour choisir la vôtre » aux éditions [Les savoirs inédits](#) (14,50 euros), qui vient d'être publié.



Rémi Boyer, président-fondateur de l'association Aide aux profs

D.R.

AEF : Quels constats dresse l'association Aide aux profs depuis sa création en 2006?

Rémi Boyer : Depuis 2006, 3 200 enseignants nous ont contactés. Au départ, l'association a pu être perçue comme une sorte de SOS-amitié-profs mais nous avons très vite recadré les choses : Aide aux profs est là pour conseiller, pour accompagner les enseignants à condition qu'ils en aient envie, qu'ils aient un projet. C'est donc à partir de 2007 que l'association a rencontré son véritable public de profs qui se posent des questions sur leur seconde carrière. Au total depuis cinq ans, nous avons conseillé 50 % de professeurs des écoles, 40 % de professeurs de collège et moins de 10 % de professeurs de lycée, plus quelques chefs d'établissement. En revanche, aucun inspecteur ne nous a sollicités. J'ajoute que l'association n'est pas référencée sur le [portail mobilité](#) du ministère et ne touche aucune subvention. Elle se finance avec les cotisations de ses adhérents. La cotisation était de 120 euros l'an dernier. Elle n'est plus que de 60 euros cette année (le pré-bilan de carrière est facturé 120 euros ensuite pour les seuls adhérents accompagnés qui le souhaitent vraiment).

Autre tendance : jusqu'à la fin 2008, les deux tiers des enseignants en contact avec Aide aux profs avaient plus de 45 ans. Depuis 2009, c'est l'inverse, les trois quarts d'entre eux ont moins de quinze ans d'ancienneté, voire moins de cinq ans. 10 à 15 % de nos contacts sont des professeurs des écoles en Rased, déçus de la politique du Ministère envers eux.

Quant au nombre de visites sur le site, il a atteint 91 000 l'an dernier et nous sommes déjà à 23 000 depuis septembre, et 192 projets de seconde carrière nous ont déjà été présentés en vue d'obtenir notre accompagnement, qui se concentre sur les projets les mieux réfléchis et les plus réalistes. Nous anticipons les 150 000 visites pour la fin de l'année car les enseignants ont bien compris que le portail mobilité mis en place par le ministère n'était que de la poudre aux yeux.

AEF : De quelle manière conseillez-vous les enseignants?

Rémi Boyer : Nous établissons une relation de confiance avec les personnes qui nous contactent dès lors qu'elles ont bien décrit leur parcours et leur projet. La porte n'est pas grande ouverte, il faut le savoir : on va vers Aide aux profs quand on a déjà une motivation et qu'on cherche un accompagnement. Avec mon livre [« Enseignants et mobilité professionnelle, conseils et outils pour choisir la vôtre » ed. Les savoirs inédits], il est déjà possible de faire un pré-bilan de carrière. Dans ce cas, un enseignant peut contacter l'association pour bénéficier juste de relais d'expérience, en nous adressant la synthèse du pré-bilan qu'il aura réalisé à l'aide de cette méthode indispensable pour envisager sa reconversion.

Lorsqu'un pré-bilan est réalisé, une synthèse est envoyée à l'enseignant dans les quinze jours. Un rendez-vous téléphonique d'une heure et demie est ensuite prévu pour mettre en route le projet de seconde carrière : nous l'avons mis en place depuis cette rentrée, afin d'accroître la qualité de notre accompagnement personnalisé.

AEF : Les jeunes enseignants ont beau avoir la vocation, ils ne souhaiteraient d'après vous exercer le métier que « 20 ans tout au plus ». Pourquoi?

Rémi Boyer : Une enquête menée en 2006 par Georges Fotinos [ancien chargé de mission à l'Igen], indiquait que la démotivation des enseignants survenait en moyenne après 8,3 années de carrière. Mais aujourd'hui, la situation a évolué. Avec la masterisation, les jeunes enseignants bénéficient de moins de retours d'expériences et ont trois fois plus de travail. Auparavant, pendant l'année de stage, ils exerçaient 6 heures par semaine, contre 18 h (certifié), 15 h (agrégé) ou 24 h pour les PE désormais dès la première année. D'autant que dès la première année, un jeune enseignant peut être affecté sur deux ou trois postes plus ou moins distants.

Le ministère peut se targuer de mettre en place un 'pacte carrière', c'est tout l'inverse qui se produit. Sous prétexte de revalorisation salariale, Xavier Darcos puis Luc Chatel ont amorcé la contractualisation des enseignants. Une circulaire parue dans un BO de novembre 2010 donne le droit aux académies de recruter des professeurs contractuels auprès de Pôle Emploi. Une contractualisation, cela signifie pour l'Etat, à long terme, l'économie d'une pension civile à payer. Et recruter des enseignants via Pôle Emploi, cela permet de diminuer le taux de chômage... L'idée derrière le 'pacte carrière' est de gérer les personnels en fonction des besoins de l'administration dans un souci unique de gestion de flux.

Par ailleurs, l'Éducation nationale n'a pas réussi à résoudre les problèmes de violence dans les établissements en protégeant les enseignants des incivilités, des gestes obscènes ou des insultes. Comme si le ministère avait augmenté son seuil de tolérance au fil des années. Pas étonnant que l'image du métier soit dégradée dans l'opinion publique.

AEF : Quel état des lieux dressez-vous de la politique actuelle de ressources humaines menée par le ministère?

Rémi Boyer : À Créteil, il y a eu 100 bilans de compétences effectués l'an dernier, c'est infime pour une académie qui compte 65 000 enseignants environ. Les académies de Versailles et Paris ont quant à elle cessé d'en financer d'après tous les échos des enseignants qui les ont contactés et viennent nous voir ensuite. À Orléans-Tours, 4 ou 5 enseignants en ont bénéficié... Il existe aussi un congé de formation professionnelle, que l'enseignant peut attendre jusqu'à 18 ans dans l'académie de Créteil, 14 ans dans l'académie de Versailles. Enfin, de septembre 2010 à mars 2011, 435 demandes de DIF (sur 900 000 enseignants) ont été adressées. 79 ont été accordées, 177 étaient en cours d'examen quand j'ai interviewé Josette Théophile (DGRH) à ce sujet. Ainsi, au total, seuls 0,03 % des effectifs ont bénéficié d'une formation de leur choix. La plupart des académies ne disposent plus du budget nécessaire pour financer des bilans de compétences aux agents titulaires qui en formulent la demande. Car la prestation est onéreuse, les académies recourant souvent à un cabinet privé, ou à l'usage d'un logiciel que les conseillers ne maîtrisent pas toujours parfaitement.

L'Éducation nationale se satisfait d'un enseignant découragé devant élèves. Ce n'est pas grave

qu'il dise ressentir une certaine usure, du moment qu'il tient le coup. Mais l'institution s'est-elle interrogée sur l'effet produit sur les élèves ? Un enseignant démotivé ne peut pas mener ses élèves à la réussite. Quels adultes deviendront-ils s'ils ont vu leurs professeurs donner une mauvaise image d'eux-mêmes?

Dès lors qu'un enseignant s'est investi dans le métier, qu'il a montré par sa notation qu'il avait rempli sa mission, l'Éducation nationale se doit de l'accompagner, avec écoute, humanisme et bienveillance. Mais les maîtres-mots aujourd'hui, ce sont « gérer des postes » et pas des personnes, « gérer un budget » et pas des ressources humaines. La GRH se résume à des notes et des échelons, c'est tout. Et dès que l'administration cherche à faire des économies, c'est la formation continue ou la possibilité de seconde carrière qui en font les frais. Car dans la plupart des académies, la seconde carrière est souvent perçue comme un échec de l'enseignant : les comportements évoluent peu sur ce point.

L'administration a toujours cantonné les enseignants à une mobilité réduite, entre le 30 juin et le 1er septembre. Elle n'autorise pas la mobilité en cours d'année, prétextant un « abandon des élèves ». Mais alors, si une académie a le droit de recourir à Pôle Emploi pour recruter des contractuels en 48 heures, pourquoi un enseignant n'aurait-il pas le droit de partir en cours d'année pour faire sa mobilité?

AEF : L'arrivée à la DGRH de Josette Théophile, ancienne DRH de la RATP, n'a-t-elle pas changé la donne (AEF n° [120371](#)) ?

Rémi Boyer : L'arrivée de Josette [Théophile](#) [sacrée meilleure DRH de l'année 2008] en 2009 a lancé une dynamique positive. Elle n'est pas issue du sérail et est arrivée avec un esprit neuf. En 2010-2011, il y a eu une réorganisation de l'administration centrale avec de nombreux départs et arrivées, à la faveur de la mise en place de la gestion des secondes carrières pour les hauts-fonctionnaires. A ensuite été mieux organisé le réseau des CMC (conseillers mobilité carrière), idée que Aide aux profs avait évoquée avec Josette Théophile lors d'un entretien. La DGRH a perçu que nous menions une action de front pionnier, puisqu'elle a depuis mis en œuvre 13 des 18 propositions que je lui avais soumises le 20 avril 2010 en la rencontrant. Pour ainsi dire, j'ai servi de conseiller de l'ombre à l'Éducation nationale, qui s'est toujours refusée à me voir travailler dans l'institution pour piloter un dispositif à distance de mobilité pour les enseignants. Sans doute l'administration centrale redoute-t-elle d'accueillir un simple prof en son sein?

Malheureusement, Josette Théophile est aujourd'hui rattrapée par la réalité du terrain : l'Éducation nationale fait face à une pénurie de candidats au métier depuis deux ans, avec parfois quatre candidats pour un poste... Aussi la politique actuelle est-elle de maintenir à tout prix les enseignants là où ils sont, tout en leur demandant de changer de discipline ou de niveau d'enseignement. Dans ce contexte, il y a comme une chape de plomb sur la mobilité et la seconde carrière.

AEF : Que peut faire l'institution pour aider les enseignants à faire évoluer leur carrière?

Rémi Boyer : Elle pourrait créer des possibilités de seconde carrière à mi-temps, par exemple pour épauler le chef d'établissement, gérer la communication interne, élaborer des projets pédagogiques avec des collègues enseignants, apaiser les conflits entre parents, profs et élèves, former à un logiciel ses collègues... Inventons d'autres formes de revalorisation que la seule revalorisation salariale. Diversifions le temps de travail pour reconnaître les compétences acquises. L'administration doit également permettre plus facilement qu'actuellement aux enseignants de créer une auto-entreprise au titre de l'activité accessoire (soit moins de six heures par semaine) ou encore accepter une demande de congé sabbatique non rémunéré d'un à douze mois en cours d'année scolaire, si l'enseignant en ressent la nécessité. Mais l'Éducation nationale manque de coachs, de gens motivants et humanistes.

Il faut un effort politique national pour aider les enseignants à réaliser une vraie mobilité tout au long de l'année, ne serait-ce que pour respecter les termes de la loi du 3 août 2009 devenue applicable depuis le 17 juin 2011. Que les gens qui veulent partir puissent partir, pour un an ou

plus longtemps, en détachement, avant de revenir enseigner s'ils le souhaitent sur un autre poste. On pourrait imaginer que le chef d'établissement prenne tout de suite en compte cette demande, prévienne l'inspecteur d'académie pour assurer un remplacement dans un délai de trois mois. Aujourd'hui, quand on veut partir en détachement, il faut contacter le service gestionnaire du rectorat et la demande remonte à l'administration centrale, qui peut s'y opposer. Au total, moins de 6 % d'enseignants auront changé de métier au cours de leur carrière.

AEF : Vous préconisez également une gestion des ressources humaines favorisant des évaluations remontantes ? C'est à dire ?

Rémi Boyer : Il s'agirait de permettre aux enseignants ou aux agents administratifs (catégories A, B ou C) de donner un avis collectif et anonyme pour évaluer la qualité de manager et les qualités humaines de leur chef d'établissement ou leur chef de service, permettant à sa hiérarchie de connaître très précisément les problèmes qui peuvent se poser sous sa direction, et décider alors de le laisser en place ou non. Je tiens à cette idée car parmi les 3 200 enseignants qui ont fait appel à Aide aux profs, 300 ont signalé qu'ils étaient victimes de harcèlement moral de la part du chef d'établissement. Ceci est un tabou dans l'Éducation nationale, il est inacceptable à notre époque de ne rien faire, car les harceleurs sont rarement condamnés, et de nombreuses vies sont brisées en silence.

Je prône aussi la création d'observatoires du stress à l'échelon académique. Ceux-ci seraient composés de délégués du personnel et de syndicalistes et gérés par une autorité indépendante comme la Mgen ou le médiateur de l'Éducation nationale (qui est déjà surchargé de travail). Il manque une reconnaissance de la Nation envers les enseignants qui partent au front, qui meurent parfois. En quinze ans de carrière, quatre de mes amis et collègues enseignants se sont suicidés. C'est ce qui m'a donné envie d'agir et de créer cette association.

Contact : Aide aux profs, Rémi Boyer, président, www.aideauxprofs.org/index.asp?affiche=Accueil.asp

À lire aussi

[Un document de la DGRH précise les modalités de l'entretien professionnel des enseignants \(pacte carrière\)](#)

AEF n° 144714 du mardi 1 février 2011 - EJ

[Pacte carrière : le ministère signe une convention avec la MGEN sur la santé au travail des personnels](#)

AEF n° 137055 du mercredi 8 septembre 2010 - EJ

[Pacte carrière : le ministère envisagerait le maintien de la grille à onze échelons et une bonification indiciaire des personnels débutants](#)

AEF n° 134666 du mardi 6 juillet 2010 - EJ

[Pacte carrière : le « bilan de santé » expérimenté dans six départements à la rentrée 2010](#)

AEF n° 134437 du mercredi 30 juin 2010 - EJ

[URGENT. Luc Chatel détaille pour AEF les mesures de revalorisation financière des enseignants et le « pacte carrière »](#)

AEF n° 129511 du dimanche 28 mars 2010 - EJ

[Second degré : 978 places de Capes externes non pourvues selon Josette Théophile \(DGRH\)](#)

AEF n° 153092 du mardi 12 juillet 2011 - EJ

[Josette Théophile : il faut « améliorer l'efficacité dans l'organisation et le travail collectif de l'équipe pédagogique »](#)

AEF n° 150180 du mercredi 18 mai 2011 - EJ

[Amélioration des conditions de travail des contractuels : « On va partir de ce qui se fait au niveau académique » \(Josette Théophile, DGRH\)](#)

AEF n° 134929 du jeudi 8 juillet 2010 - EJ

[Josette Théophile, DGRH : « Le DIF n'est pas destiné à chasser les enseignants de l'Éducation nationale »](#)

AEF n° 129683 du mercredi 31 mars 2010 - EJ

Dépêche n° 156914 © Copyright AEF - 1998/2011

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.